

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de convocation** : Le 5 janvier 2021**Nombre de conseillers présents** : 15**Etaient présents** : Maud Auché, maire, en présence de Fabien Verrat, Marie-France Djerad-Payen, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Lionel Egretier, Marie-Laure Gobin, Karl Pommeraud, Geoffroy d'Avezac de Castera, Francis Caillaud, Alain Denaves, Jean-François Eyermann, Elodie Guillon-Muller, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet.**Etaient excusés** : 0**Etaient absents** : 0**Procurations** : 0**Secrétaire de séance** : Marie-Laure Gobin,

Le **11 janvier**, à **19h** en la **salle du conseil municipal**,
se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Madame le **Maire Maud AUCHE**,

ADOPTÉ**à 14 voix pour
à 0 voix contre
à 1 abstention(s)****Objet : Achat d'un terrain privé pour intégration en terrain communal.**

A la demande de Mme AUCHÉ Patricia et de Messieurs AUCHÉ Bernard et ARMAGNAC Pierre, les membres du conseil municipal réunis ce jour ont émis un avis favorable à l'achat des parcelles situées sur leurs propriétés afin de procéder à leur classement dans la voirie communale, après bornage d'un géomètre.

Décide :

- Premièrement : La commune achète à Mme AUCHÉ Patricia et à M. Bernard AUCHE les sections B 3841 et B 3847 au prix de 2194.5 l'ensemble pour une superficie totale de 133 m².
- Deuxièmement : La commune achète à M. Jean Pierre ARMAGNAC la section B 3844 au prix 1501.5 pour une superficie de 91 m².



Pour extrait conforme,
ANGLADE, le 15 janvier 2021
Madame le Maire,

Maud AUCHE

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.